



Mesdames et Messieurs les élus-es,

CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

Le mardi 17 juin 2025 à 19 heures

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

Ordre du jour :

PROCÈS-VERBAL :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2025.

DÉLIBÉRATIONS :

- I – FINANCES– BUDGET : Décision modificative n°1 au budget primitif 2025
- II – FINANCES –TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TPE) : Approbation des tarifs pour 2026
- III – COMMANDE PUBLIQUE : Choix du concessionnaire pour la concession de service « mobilier urbain publicitaires et non publicitaires » pour une durée de 60 mois
- IV – COMMANDE PUBLIQUE - CRECHE : Examen de l'évaluation du service concédé à People and baby pour la gestion, l'animation et l'entretien de la structure multi-accueils « crèche Bambins Constellation » - année 2024
- V – COMMANDE PUBLIQUE -ACCUEILS DE LOISIRS : Examen de l'évaluation du service concédé à LE&C-GRAND SUD pour la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs et de l'espace jeune - année 2024
- VI – COMMANDE PUBLIQUE -GROUPEMENT DE COMMANDE : Fourniture, travaux, maintenance du système de vidéoprotection urbaine : adoption d'une convention de groupement de commandes avec des communes membres de Toulouse Métropole.
- VII - INTERCOMMUNALITE – TOULOUSE METROPOLE : Conseil de la Métropole, nouvelle répartition des sièges : création de 11 sièges supplémentaires
- VIII – SUBVENTIONS : Demande de subvention après inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée « Le bois du Bouscassié »
- IX – VIE LOCALE : Signature d'une convention avec FESTIK pour des services de billetterie
- X – VIE LOCALE : Dénomination de la Place Marguerite de Roaldès du Bourg

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, tout élu a le droit, dans le cadre de ses fonctions, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. En conséquence, les documents relatifs aux points figurant au présent ordre du jour du Conseil Municipal sont consultables en mairie.

- XI – PERSONNEL : Création d'emplois non permanents
- XII – PERSONNEL : Suppression d'un poste d'Adjoint Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe
- XIII – PERSONNEL - PRÉVOYANCE : Adhésion à la convention de participation en prévoyance du CDG31 à compter du 01/01/2026 avec versement d'un montant mensuel unique de 12 €

INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLUS(ES) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT

QUESTIONS ORALES

Fait à SEILH, le 11 juin 2025

Le Maire,

Didier CASTERA

